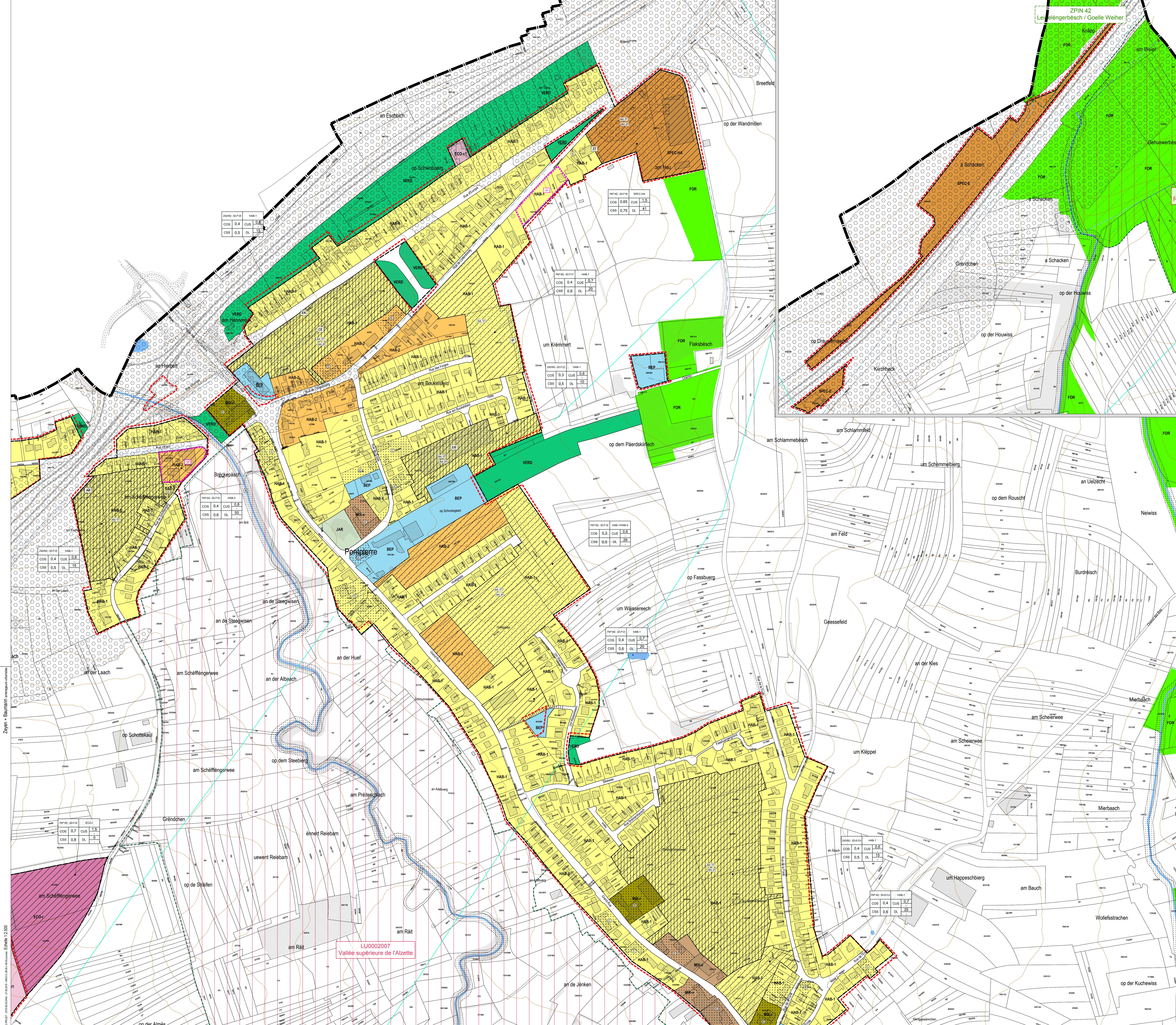




Légende: PAG

Parcelaire

Délimitation de la zone verte

Bâtiments existants

Bâtiments projetés / en réalisation

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	ECO-1	Zone d'activités économiques communale type 1
HAB-2	Zone d'habitation 2	ECO-2	Zone d'activités économiques communale type 2
MIX-u	Zone mixte urbaine	ECO-3	Zone d'activités économiques régionale
MIX-v	Zone mixte villageoise	ECO-4	Zone d'activités économiques nationale
MIX-r	Zone mixte rurale	JAR	Zone de jardins familiaux
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics	SPEC-E	Zone spéciale - station à essence
REC	Zone de sport et de loisir	SPEC-F	Zone spéciale Footz
		SPEC-HA	Zone spéciale - em Hau

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ / ZAD	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
COS	max	max
CSS	max	max
DL	max	max

Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (1)	VERD	Zone de verdure

Zones superposées

PAP approuvé par le Ministre de l'intérieur, à titre exceptionnel	Couleur pour projets de mobilité douce	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	Couleur pour projets de canalisation pour eaux usées	
Zone d'aménagement différé	Secteur protégé de type "environnement construit" (1)	
Zone de servitude "urbanisation"	Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" (1)	
AB	Servitude "urbanisation - art-bruit"	Zone de bruit ≥ 70dB(A) (1)
CE	Servitude "urbanisation - cours d'eau"	
CV	Servitude "urbanisation - coulée verte écologique"	
EN	Servitude "urbanisation - éléments naturels"	
HT	Servitude "urbanisation - haute tension"	
IP	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"	
B	Servitude "urbanisation - bois"	
ZT	Servitude "urbanisation - zone temporelle"	
ZH	Servitude "urbanisation - zone humide"	

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire	à la protection des sites et monuments nationaux
à la protection de la nature et des ressources naturelles	Immeubles et objets classés monuments nationaux (1)
à la gestion de l'eau	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (1)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

Biotope protégé (révisé non exhaustif) (1)	Conduites électriques aériennes (1)
Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (révisé non exhaustif) (1)	Réseau du SES (11)
Site de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (révisé non exhaustif) (1)	
Cimetière	
Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)	
Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)	
Autoroute (1)	

(1) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(2) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(3) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(4) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(5) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(6) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(7) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(8) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(9) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(10) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature
(11) MDC, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la nature

Commune de Mondercange

Plan d'aménagement général

projet pour la saisine du conseil communal

----- périmètre d'agglomération en vigueur

Steebrücken

ZEYEN BAUMANN

Urbanisme / Aménagement / Développement / Génie Civil

ZEYEN BAUMANN Sàrl
7, rue de la Gare
L-7254 Boursbange
T +352 33 32 64
F +352 33 32 66
www.zeyenbaumann.lu

Plan N° 04

septembre 2019

échelle 1:2.500